

N°26

SEPTEMBRE
OCTOBRE
2025

EDITO

L'OTRE, une voix qui compte
en Europe

A LA UNE

L'ANATEEP réaffirme son
engagement pour un transport
scolaire accessible et sûr

A L'ACTU

L'OTRE renforce sa présence
Européenne avec la
nomination d'Anne Molitor

OTRE MAG

LE MAGAZINE DE VOTRE ORGANISATION PROFESSIONNELLE



Le Groupe Pihen remporte la médaille d'or Ecovadis

Echanges avec Pascal Pihen, dirigeant.

- **Les Transports Pihen est une entreprise fortement engagée dans le développement durable et la décarbonation du secteur du transport routier. Comment a commencé cette volonté de s'engager vertueusement ?**

Notre démarche environnementale n'est pas nouvelle puisque nous étions déjà habitués à recycler nos huiles, batteries et pneumatiques usagés, à former nos conducteurs à l'éco conduite, à suivre leurs performances individuelles et leurs notes de conduite grâce à la télématique embarquée sur les véhicules, conformément à notre politique RSE qui intègre la protection de l'environnement et la réduction de notre empreinte carbone.

Mais nous avons volontairement pris le virage de la transition énergétique dès 2019, en nous intéressant tout particulièrement au biocarburant Oleo 100, de notre propre initiative, sans subir la pression ou la demande de nos clients. Nous voulions être maîtres de notre calendrier et non agir à la hâte, comme certains de nos confrères qui ont opté pour des véhicules au gaz et s'en sont rapidement mordu les doigts, quand le prix du gaz s'est envolé en raison des conflits internationaux.

Nous connaissions déjà bien le Groupe AVRIL, via son usine Oleon installée à COMPIEGNE qui avait mis au point l'ancêtre de l'Oleo 100, le DIESTER.



Pascal Pihen,
Dirigeant des Transports Pihen

Les équipes d'Oleo 100 sont donc venues spontanément vers nous afin de nous proposer un véritable partenariat visant à tester ce nouveau biocarburant sur quelques véhicules Euro 5, par un retrofit.

Nous avons évidemment connu les aléas des beta testeurs, notamment avec des chauffages autonomes HS, des filtres colmatés, des surconsommations de carburants mais nous avons été accompagnés techniquement et financièrement par notre partenaire lors de chaque panne rencontrée.

Ensuite, nous avons élargi le nombre de véhicules en retrofit tant REMY qu'à ROANNE, puis nous avons franchi le cap de la commande de véhicules neufs d'emblée éligible au B100.

● Quelles sont les actions que vous avez mises en place en faveur de la transition énergétique au sein de votre entreprise ?

Pihen

Nous avons finalement mis un biocarburant en face de chacune des marques qui composent notre parc : Oleo 100 pour nos Renault et nos MAN, XTL / HVO pour nos Mercedes et nos DAF, sachant que DAF vient récemment d'homologuer le B100 sur ses derniers véhicules commercialisés en 2025

Si bien que 85% de notre flotte de 100 véhicules est à ce jour décarbonée.

Nous visons les 100% à court terme, après le renouvellement des derniers véhicules les plus anciens, n'acceptant pas de biocarburants.

Il nous restera ensuite à trouver le moyen de décarboner les groupes froids de nos remorques frigorifiques, en incitant CARRIER et THERMOKING à proposer des moteurs éligibles aux biocarburants : là-encore, nous sommes disponibles pour être bêta testeurs si des rétrofits sont envisageables !



85% DE NOTRE FLOTTE DE 100 VÉHICULES EST À CE JOUR DÉCARBONÉE. NOUS VISIONS LES 100% À COURT TERME, APRÈS LE RENOUELEMENT DES DERNIERS VÉHICULES LES PLUS ANCIENS, N'ACCEPTANT PAS DE BIOCARBURANTS.

Pascal Pihen,
Dirigeant des Transports Pihen



● **Cet engagement environnemental a conduit à plusieurs certifications, bravo !
Pourriez-vous en dire plus à nos lecteurs (Objectif Co2, EcoVadis etc.) ?**

Tout d'abord, le dispositif Objectif CO2 accompagne les transporteurs routiers (marchandises, grossistes et voyageurs) à diminuer leur impact environnemental en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). Les entreprises volontaires signent une charte d'engagement et bénéficient d'outils et d'un accompagnement personnalisé sur 3 ans.

Les Transports PIHEN ont effectué une demande de validation sur « Objectif CO2 – Les transporteurs s'engagent » concernant la période état initial de leur dossier Charte Pihen sur la période 2023-2025. Après analyse, le Comité Régional de Charte a validé le 18/12/2023 la mise à jour qui a été faite par l'entreprise.

Cet engagement volontaire (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique) ne date pas d'hier, mais de 2012 et déjà été renouvelé sur la période 2020 – 2022.

Les performances de l'entreprise en termes d'économie d'émission de grammes de CO2

par kilomètre parcouru sont qualifiées de « très bonnes » par l'ADEME :

L'évolution de notre performance en un an est remarquable : nos émissions de GES / km passent en 2024 de 758,36 à 405,28 g CO2e / km, soit une baisse de 46,57%. Quant à nos émissions de GES par tonne. km, elles s'améliorent de 49,29%, c'est à dire qu'elles diminuent presque de moitié, passant de 90,01 à 45,64 g CO2e / t.km.

Notre mix énergétique total intègre 85,17% de biodiesel (67,10% de B100, 18,07% de XTL).

Les efforts déployés par l'entreprise se poursuivent sur plusieurs axes, notamment :

- Le déploiement du biocarburant B100 : 1,22 kg Co2e par litre (contre 3,1 kg Co2e par litre pour le gasoil classique B7)
- Le déploiement du biocarburant XTL / HVO
- La formation régulière des conducteurs à l'écoconduite
- L'achat et l'utilisation de véhicules récents équipés de dispositifs d'optimisation de la conduite et de la consommation de carburant



NOUS AVONS OBTENU EN JUILLET 2025 LA CERTIFICATION ECOVADIS OR, AVEC UN SCORE DE 77/100 ! UNE PERFORMANCE EXCEPTIONNELLE QUI NOUS PLACE PARMI LES 5 % D'ENTREPRISES LES MIEUX NOTÉES EN MATIÈRE DE RSE !

Pascal Pihen, Dirigeant des Transports Pihen

Rappelons que les Transports PIHEN sont également titulaires du label Objectif CO2 qui valorise la performance environnementale des transporteurs de marchandises. Ce label, validé par les représentants du Gouvernement, de l'ADEME et des Organisations Professionnelles, a été décerné à l'entreprise le 13/01/2022 pour une durée de trois ans également et sera renouvelé en 2025.

Enfin, début 2025, nous avons renouvelé notre dossier auprès d'ECOVADIS, et nous avons obtenu en juillet 2025 la certification EcoVadis Or, avec un superbe score de 77/100 ! Une performance exceptionnelle qui nous place parmi les 5 % d'entreprises les mieux notées en matière de RSE ! Cette réussite marque une très belle progression : +30 points depuis notre dernière évaluation, et un saut très significatif depuis notre médaille de bronze obtenue en 2020.

Nous remercions d'ailleurs chaleureusement toutes nos équipes pour leur engagement quotidien et leur détermination à construire un transport plus durable et responsable, ainsi également que tous nos partenaires et parties prenantes qui nous accompagnent dans cette démarche vertueuse.



● **Avez-vous des projets futurs en termes de développement durable (ex. véhicules électriques, infrastructures plus vertes) ?**

Nous prévoyons la livraison sur notre site de REMY dans les Hauts de France d'une station de recharge électrique en décembre 2025. Pour accompagner notre transition vers l'électrique, nous avons choisi CHARGEPLY, opérateur de recharge rapide spécialisé dans les flottes commerciales électriques.

CHARGEPLY installera en décembre 2025 une station de recharge sur le site de Rémy (60), composée d'une unité principale de 240 kW et de 4 satellites sur 2 îlots, permettant d'optimiser les recharges pour 4 véhicules en simultané.

Un premier véhicule électrique nous sera livré et utilisé pour assurer les transports spécifiques d'un de nos clients en région IDF et HDF.

Par ailleurs, nous déploierons sur les parkings poids-lourds de nos sites de REMY et de ROANNE des ombrières photovoltaïques qui produiront de l'électricité réinjectée sur le réseau, pour proposer de l'énergie verte via notre partenaire AMARENCO, producteur indépendant d'énergie photovoltaïque.

- Le site de ROANNE sera équipé au quatrième trimestre 2025
- Le site de REMY sera doté au second semestre 2026

Là encore, nous n'avons pas attendu des contraintes législatives pour entamer cette démarche, initiée dès 2022, mais dont la mise en œuvre a été ralentie en raison de dépôts de permis de construire successifs. La simplification administrative n'est hélas pas encore d'actualité pour accompagner les entreprises dans leurs démarches, même éco-responsables !